

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 23 JANVIER 2019 à 18H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
12

Présents :

M.MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
	M. SCHAER	Mme DAMAND
	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :
2

Absents excusés : M. GUYOT (*procuration donnée à Mme SCHOWING*) Mme WOLFF (*procuration donnée à Mme BON*)
Mme MALINI (*arrivée à partir du point n°3*)

Secrétaire de séance : Mme NANTERN

1. COMPETENCE EAU POTABLE – MISE A DISPOSITION DE BIENS ET EQUIPEMENTS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH PORTE DE FRANCE

Le Maire informe le Conseil que figure au Compte de Gestion, à l'article « 21531 – réseaux d'adduction d'eau » un solde de 30 132.05€ correspondant à des immobilisations intégrées pour des travaux de réseaux effectués de 1979 à 1998.

Or, cela nécessite une régularisation car ladite compétence a été transférée depuis à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France qui doit en reprendre l'actif par le biais de la mise à disposition. Cela se matérialisera par un procès-verbal contradictoire entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, dans la cadre de sa compétence « Eau Potable », le solde de 30 132.05€ présent à l'article « 21531 – réseaux d'adduction d'eau » ;

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2. MISE EN CONFORMITE DES AIRES DE JEUX

Le Maire rappelle au Conseil que les aires de jeux de la Commune (Gaubiving, Folkling « les tilleuls » et Folkling École « Pirouette » font l'objet d'un contrôle annuel par une entreprise spécialisée qui en dresse un rapport.

Le contrôle 2018 a fait apparaître une liste de dysfonctionnements auxquels il est proposé de remédier, pour la partie urgente de mise en conformité, dès le printemps 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE mandater l'entreprise « MARC HEID » (Marlenheim) pour procéder aux travaux urgents de conformité des aires de jeux pour un montant de 3500.05€HT.

3. TARIFICATION SALLE DES FÊTES (RUE DU 6 DECEMBRE 1944)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de l'application des tarifs ci-dessous de location de la salle des fêtes pour les **contrats de location signés à compter du 1^{er} février 2019.**

SALLE DES FETES DE FOLKLING TARIFICATION VAISSELLE COMPRISE			
Période	Catégorie	Tarif	Caution
Week-End Vend-Lun	Résident	400€	600€
	Extérieur / Association extérieure	750€	600€
	Association de la Commune	Gratuit 2 locations/an	-
Journée semaine	Résident / Extérieur / Association extérieure	300€	600€
	Association de la Commune	Gratuit 2 locations/an	-

SALLE DES FETES DE FOLKLING PENALITES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS		
Objet	Constat	Montant
Nettoyage	Non assuré ou insatisfaisant	150€
Matériel	Dégradation	Assurance
Tri	Non respect	150€
Limiteur de son	Intervention sur l'appareil	150€
Réservation	Annulation dans les <u>5 mois qui précèdent</u>	Encaissement totalité

Règlement	Non respect des autres consignes inscrites au règlement (*)	250€
Prête-nom	Location en lieu et place d'un bénéficiaire	Tarif plein appliqué

(*) Montant cumulable aux autres pénalités en vigueur.

Le règlement d'utilisation est également mis à jour.

4. TARIFICATION SALLE ANNEXE A LA SALLE DES FÊTES (RUE DU 6 DECEMBRE 1944)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de l'application des tarifs ci-dessous de location de la salle annexe à la salle des fêtes pour les **contrats de location signés à compter du 1^{er} février 2019.**

SALLE ANNEXE A LA SALLE DES FETES DE FOLKLING TARIFICATION VAISSELLE NON COMPRISE			
Période	Catégorie	Tarif	Caution
Week-End Vend-Lun	Résident	100€	200€
	Association de la Commune	Gratuit	-
Journée semaine	Résident	50€	200€
	Réunion de famille funérailles d'un habitant de la Commune	Gratuit	-
	Association de la Commune	Gratuit	-

SALLE ANNEXE A LA SALLE DES FETES DE FOLKLING PENALITES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS		
Objet	Constat	Montant
Nettoyage	Non assuré ou insatisfaisant	70€
Matériel	Dégradation	Assurance
Tri	Non respect	70€
Réservation	Annulation dans le <u>mois qui précède</u>	Encaissement totalité

Règlement	Non respect des autres consignes inscrites au règlement (*)	70€
Prête-nom	Location en lieu et place d'un bénéficiaire	250€

(*) Montant cumulable aux autres pénalités en vigueur.

Le règlement d'utilisation est également mis à jour.

5. TARIFICATION SALLE DES FETES DE GAUBIVING (RUE DE TENDELING)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de l'application des tarifs ci-dessous de location de la salle des fêtes de Gaubiving pour les **contrats de location signés à compter du 1^{er} février 2019.**

SALLE DES FETES DE GAUBIVING TARIFICATION VAISSELLE COMPRISE			
Période	Catégorie	Tarif	Caution
Week-End Vend-Lun	Résident / Extérieur / Association extérieure	200€	200€
	Association de la Commune	Gratuit	-
Journée semaine	Résident / Extérieur / Association extérieure	100€	200€
	Réunion de famille funérailles d'un habitant de la Commune	Gratuit	-
	Association de la Commune	Gratuit	-

SALLE DES FETES DE GAUBIVING PENALITES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS		
Objet	Constat	Montant
Nettoyage	Non assuré ou insatisfaisant	70€
Matériel	Dégradation	Assurance
Tri	Non respect	70€
Réservation	Annulation dans le <u>mois qui précède</u>	Encaissement totalité

Règlement	Non respect des autres consignes inscrites au règlement (*)	70€
Prête-nom	Location en lieu et place d'un bénéficiaire	250€

(*) Montant cumulable aux autres pénalités en vigueur.

Le règlement d'utilisation est également mis à jour.

6. **DIVERS :**

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- Refonte de la réglementation de location des salles communales au 01/02/2019: la révision des tarifs est appliquée à toutes les salles et une restriction à 150 personnes est décidée pour les manifestations privées dans la salle des fêtes. Une précision est apportée sur le tarif « habitant » qui s'applique aux manifestations privées des résidents de la Commune ou de leurs enfants ou parents.
- Bilan soirée « Maisons Fleuries / Théâtre » rencontre fixée au 25 janvier 2019 en Mairie.
- Assemblées générales : les Anciens Combattants (26/01/2019) et les Arboriculteurs (02/02/2019).
- Transmission au Conseil Municipal du courrier de M. le Préfet annonçant le Grand Débat National.

Le Maire
Alain MARCHETTO